

SÉANCE DU 22 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-deux juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-Vent se sont réunis à 18h à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-Vent, sur la convocation qui leur a été adressée le treize juillet deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Christophe Pastor, Magali Larose, Gérard Perrin, Frédéric Roye, Aurinda Fernandes, Monique Bedos Moutou, Christian Richard, Françoise Frances, Dimitri Guizard, Sébastien Berg, Geoffrey Boulade, Mireille Portes, Dominique Pujol.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Alain Barasz donne pouvoir à Magali Larose
Fabien Maillé donne pouvoir à Pastor Christophe
Mireille Maillé donne pouvoir à Mireille Porte

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Annie Camplong
Elsa Balsier
Cécile Castagnié

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Christophe Pastor, maire
Magali Larose, deuxième adjointe
Gérard Perrin, premier adjoint
Frédéric Roye, troisième adjoint
Aurinda Fernandes conseillère municipale déléguée
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale
Christian Richard, conseiller municipal
Dimitri Guizard, conseiller municipal
Sébastien Berg conseiller municipal
Françoise Frances, conseillère municipale
Mireille Portes, conseillère municipale
Dominique Pujol, conseiller municipal
Geoffrey Boulade, conseiller municipal

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 28 juin 2022

Le compte rendu du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Adoption du budget supplémentaire – budget principal exercice 2022.

Le conseil municipal décide d'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	432 000.00	432 000.00
Investissement	835 820.33	835 820.00
TOTAL	1 267 820.33	1 267 820.33

2. Adoption du budget supplémentaire – budget annexe aire de lavage – exercice 2022

Le conseil municipal décide d'adopter le budget supplémentaire qui se présente comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0	0
Investissement	315.43	315.43
TOTAL	315.43	315.43

3. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - exercice 2021.

Monsieur le maire expose le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault.

Le conseil municipal prend connaissance, approuve et accepte le rapport, il mandate monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition du public de ce rapport.

4. Convention portant mise en commun du service Instruction des autorisations d'urbanisme de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée.

La présente convention vise à définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente et le service instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée.

Le conseil municipal approuve la présente convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

5. Application de l'autorisation préalable de mise en location d'un logement dans la commune d'Alignan-du-Vent.

Le conseil municipal institue pour la mise en place du régime d'autorisation préalable de mise en location de logements, il autorise la mise en place de ce régime d'autorisation, il fixe la date d'entrée en vigueur à six mois à compter de la notification de la présente délibération.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses.

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin août, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures et cinq minutes.

Le maire
Christophe Pastor